|  |  |
| --- | --- |
| Fiche à envoyer à christophe.bidal@bourgognefranchecomte.frService Editions et numérique |  |

Intégration d’une fiche d’aide ou d’un appel à projets dans le site www.bourgognefranchecomte.fr

**Intitulé de l’aide ou de l’appel à projets :**

Ce dispositif est nouveau : [ ]

Ce dispositif est déjà existant sur le site (merci d’indiquer le nom si intitulé différent) :

Ce dispositif fait partie du Plan d’Accélération de l’Investissement Régional (PAIR) :

Non [ ]

Oui [ ]

Merci d’indiquer à quelle mesure est rattaché l’aide ou l’appel à projet :

**Champs de la fiche apparaissant sur le site :**

Objet du dispositif :

Code OLGA de l’aide (le cas échéant) :

Cibles et thématiques du dispositif :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Site www.bourgognefranchecomte.fr | Sitewww.relance-bfc.fr |
| Cible(s) du dispositif | Organisme public [ ]  Organisme privé [ ]  Particulier [ ]  | Organisme public [ ]  Organisme privé [ ]  Particulier [ ] Association [ ] Collectivité locale [ ] Entreprise [ ] Tout public [ ]  |
| Thématique(s)du dispositif | Agriculture-forêt-bois [ ]  Aménagement du territoire [ ] Apprentissage [ ] Culture [ ] Développement éco et vie des entreprises [ ] Education-lycées [ ] Energies renouvelables [ ] Enseignement supérieur [ ] Environnement transition énergétique [ ] Europe et international [ ] Formation professionnelle et emploi [ ] Numérique [ ] Patrimoine [ ] Recherche [ ] Sanitaire et social [ ] Sport et jeunesse [ ] Tourisme [ ] Transports et mobilité [ ] Vie associative [ ]  | Agriculture durable : - Agroalimentaire [ ] * Filières animales [ ]
* Protéines végétales [ ]
* Transition agricole [ ]

Aménagement du territoire : -Aménagement urbain [ ] * Cohésion territoriale [ ]
* Santé [ ]

Culture – sport – patrimoine : - Culture [ ] * Rénovation du patrimoine [ ]
* Sport [ ]

Economie : - Economie de proximité – ESS [ ] * Bois – forêt [ ]
* Recherche [ ]
* Soutien à l’économie [ ]
* Tourisme [ ]

Formation – emploi : Emploi [ ] * Formation [ ]

Transition écologique* Economie circulaire et déchets [ ]
* Education à l’environnement [ ]
* Biodiversité [ ]
* Gestion de l’eau [ ]

Transition énergétique* Energies renouvelables [ ]
* Rénovation de bâtiments à usage collectif [ ]
* Rénovation énergétique [ ]

Transition numérique* Développement numérique [ ]
* Numérique éducatif [ ]

Transports – mobilité* Infrastructures [ ]
* Mobilité durable [ ]
 |

Vous êtes :

Vous voulez :

Ce qu’il faut savoir :

Document(s) PDF à télécharger :

-

-

-

En accord avec notre prestataire, nous n’intégrons pas sur le site des documents *word* et *excel* pour des questions de sécurité et pour garantir une mise en page parfaite pour les internautes qui disposent d’une ancienne version de *Microsoft office* ou du logiciel *Open Office*. **Merci de nous fournir un document en version pdf.**
Si vous souhaitez que les usagers puissent le remplir via un ordinateur, il convient de fournir un document en pdf remplissable. (Pour la création de pdf remplissable, la DSI peut procéder à l’installation de *Adobe Acrobat DC* aux agents qui en ont besoin. Des licences sous abonnement sont disponibles.)

Par ailleurs, merci de nous fournir le document pdf en version chartée\* pour que nous puissions le mettre en ligne.

\* Charte graphique bureautique ici : <https://intranet.bourgognefranchecomte.fr/jcms/c_285944/modeles-de-documents/principaux-modeles-de-la-charte-bureautique>

Date(s) limite(s) de dépôt (le cas échéant) :

Contact(s) :

-

-

Merci de nous communiquer une ou des adresses génériques à créer par la DSI (avec plusieurs destinataires possibles derrière), **sans mentionner le nom des collègues**, et ceci pour deux raisons :

* en cas d’absence de la personne, nous avons la garantie que le mail sera relevé par un autre agent de la direction. En cas de départ définitif de la personne ou de changement d’organisation dans les services, l’adresse générique dispense de mise à jour et de rupture dans la relation avec le bénéficiaire.
* Le RGPD nous déconseille fortement de diffuser des adresses mail faisant apparaitre les nom et prénom d’agents de la collectivité.